

La médecine dentaire victime des pratiques illégales

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-02-13 18:37:05 - Vu sur pharmacie.ma

Des commissions de contrôle, regroupant des représentants des ministères de l'Intérieur et de la Santé, des conseils régionaux de l'Ordre et des syndicats des médecins dentistes ont été récemment constituées. Ces dernières, qui ont pour rôle de réaliser des opérations de contrôle sur plusieurs sites de pratique illégale de la médecine dentaire, ont permis de constater l'existence de fauteuils dentaires, de dispositifs de radiologie, de différents appareils et matériels utilisés dans le diagnostic et le traitement des dents. «Pire encore, ces commissions de contrôle ont trouvé des médicaments et des produits pharmaceutiques destinés exclusivement aux médecins dentistes, des cartes de visite tendancieuses et prêtant à confusion avec l'appellation de "vrai" médecin dentiste, des ordonnanciers, des feuilles de mutuelle et d'assurance ainsi que des cachets en leur possession», assure le président de l'ONMD, le Dr Mohammed Jerrar.

« Les conditions d'hygiène et de stérilisation du matériel n'étant pas respectées, d'énormes risques de contamination et de transmission de maladies graves telles que l'hépatite, la tuberculose ou encore le SIDA guettent les malades», ajoute-t-il. Ces praticiens illégaux ciblent surtout les quartiers défavorisés où le patient non averti ne peut pas faire la différence entre un véritable médecin dentiste et un faux.

Dans ce sens, l'Ordre appelle les procureurs du Roi à porter une attention particulière aux plaintes déposées par les victimes. Il rappelle qu'au mois de juin 2014, Mohamed Hassad, ministre de l'Intérieur, a déclaré au Parlement, que d'après un recensement effectué par son ministère, le nombre total des prothésistes dentaires au Maroc était de 3.300, dont 1.790, ne disposait d'aucune autorisation, sachant que le reste, ceux qui en disposent, ne peuvent exercer que la profession de prothésiste dentaire et non pas la médecine dentaire.